

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 10 mars 2017 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 28 février 2017.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Transfert de la compétence PLU à ECLA
- Cartes d'identité : Motion
- Rattachement commune de TRENAL à ECLA : accord local pour la désignation des représentants
- SICOPAL : répercussion des prix
- Syndicat Mixte de la Cuisine centrale : répercussion des prix
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

**Etaient présents :** Monique PYON, Christophe PERRIN, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Liliane BOURCET, Magali DOLLFUS, Michel SANCHEZ.

**Absents excusés :** Gérard GIONO qui a donné pouvoir à Christian PONARD

Laurent VERNIER qui a donné pouvoir à Monique PYON

**Secrétaire de séance :** Michel SANCHEZ

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- **Transfert de la compétence PLU à ECLA :** La loi impose le transfert de la compétence PLU lors de la fusion de deux communautés de communes pour former un PLU intercommunal.

**Délibération :** *Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté* d'agglomération d'ECLA : La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de Vernantois décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'agglomération d'ECLA.

**Vote : 9 pour**

- **Cartes d'identités :** Le maire explique que d'après la loi et pour des raisons de renforcement de la sécurité, notre commune ne peut plus délivrer de cartes d'identités.

Le conseil municipal comprend les impératifs de sécurité mais regrette la perte de ce service auprès des populations. Il propose un accompagnement aux personnes pour aider à la constitution du dossier de demande de carte d'identité.

- **Rattachement de la commune de Trenal à ECLA :** accord local pour la désignation des représentants.

**Délibération :** Dans le cadre du rattachement de la commune de Trenal à l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) l'arrêté préfectoral portant rattachement oblige, conformément à l'article L 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, à une recomposition du Conseil communautaire suivant les modalités prévues par l'article L 5211-6-1 du CGCT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **prend acte** de la nécessaire recomposition du Conseil communautaire issue du rattachement de la commune de Trenal à l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

- **accepte** la répartition basée sur l'accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier	:	25 sièges
- Montmorot	:	4 sièges
- Perrigny	:	2 sièges
- Courlaoux	:	2 sièges
- Courlans	:	2 sièges
- Macornay	:	2 sièges

Et les 26 autres communes à 1 siège.

- **charge** le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet du Jura et M. le Président d'ECLA.

**Vote : 9 pour**

- **SICOPAL : répercussion des prix** : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de répercuter les prix des prestations offertes par le SICOPAL au prix coûtant ; autorise le Maire à faire toutes démarches utiles et à signer toutes pièces propres à l'accomplissement de la présente délibération.

**Vote : 9 pour**

- **Syndicat Mixte de la Cuisine centrale : répercussion des prix** : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de répercuter les prix des prestations offertes par le Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale au prix coûtant ; **autorise** le Maire à faire toutes démarches utiles et à signer toutes pièces propres à l'accomplissement de la présente délibération.

**Vote : 9 pour**

- **Comptes rendus de réunions :**

**ECLA** : la nouvelle communauté a été installée le 16/02/2017

**Constitution des commissions ECLA** et participation des élus de Vernantais :

- Finances, Evolution du Périmètre : Christian PONARD
- Environnement, Transition énergétique, Eau, Assainissement : Christophe PERRIN
- Affaires Scolaires et Petite Enfance : Michel SANCHEZ
- Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale : Monique PYON
- Voirie : Gérard GIONO
- Transport : Gérard GIONO
- Sport : Laurent VERNIER
- Développement Economique : Christian PONARD
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Monique PYON
- Commission des Impôts : Monique PYON

- **Questions et informations diverses :**

- **Elagage des arbres croix St Claude et monument aux morts** : les travaux doivent être réalisés par Mr MALFROY pour un coût de 4 284 €uros
- **Travaux cimetière** : pose d'un nouveau portail en aluminium laqué
- **Accessibilité handicapés** : les travaux ont été réalisés

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance  
Michel SANCHEZ

